

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 20 juin 2014

Présents :

MMES Hauda ARAB – Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Catherine FAIVRE – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Isabelle JACQUETIN – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Julien BOURGEOIS – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Alain PONCET – Julien ROUTIN

Absents :

Pierre-Louis BESSON donne pouvoir à Mathias LEBLOIS
Marie-Laure CHEVALLIER donne pouvoir à Séverine SUCHERE
Franck EGARD donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Laurence FRAN CART donne pouvoir à Claire PRESCHOUX
Christophe GERBELOT donne pouvoir à Julien ROUTIN
Berthe-Ange LAUDET donne pouvoir à Monique HERVÉ
Bruno STELLIAN donne pouvoir à Alain PONCET
Régis VION donne pouvoir à Julien BOURGEOIS
Alexandre GARIN
Patrick NICOLLET
Laurent TOCHON

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Antoine FATIGA**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte des 4 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.
4. à prendre une délibération supplémentaire à l'intention du Ministre de l'Education Nationale demandant le maintien de tous les dispositifs d'aide spécialisée existants sur l'agglomération de Chambéry.

ORDRE DU JOUR

1. Ecoles maternelle et élémentaire

Isabelle Geindre fait un point sur l'avancement de la réforme des rythmes scolaires :

- suite au conseil d'école extraordinaire de l'école maternelle, l'emploi du temps a été modifié. Le nouvel emploi du temps, projeté en séance, répond aux attentes des parents qui souhaitent que les horaires des deux écoles concordent. L'inspecteur d'académie a donné une réponse favorable concernant ce nouvel emploi du temps et a signalé qu'il devra passer en CDEN le 2 juillet prochain. Ensuite ce sera l'emploi du temps définitif de la rentrée scolaire 2014 /2015.
- suite aux études budgétaires faites par les services de la mairie, la commission « *Vie scolaire* » propose le principe de la gratuité pour les TAP. Selon les estimations, il y aura un déficit d'environ 19 000 € qu'il faudra donc budgéter. Afin de bénéficier de toutes les aides (État et CAF), il est nécessaire de conserver un encadrement de 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire. L'allègement des taux d'encadrement de 1 pour 14 en maternelle et de 1 pour 18 en élémentaire proposé par le gouvernement n'est pas possible car la commune perdrait alors des aides sur les temps de garderie périscolaire. Isabelle Geindre précise cependant que cela contraint à trouver du personnel supplémentaire.

Olivier Marmet demande si on ne peut pas avoir les deux taux d'encadrement en parallèle.

Isabelle Geindre répond que non, il faut faire un choix et que la difficulté sera de trouver plus d'animateurs.

- à noter que les TAP ne sont pas obligatoires, les enfants devront être inscrits à l'avance pour un cycle de 12 semaines. L'inscription vaut par contre obligation de participer aux TAP. La commission « *Vie scolaire* » propose qu'il soit rajouté au règlement qu'un enfant ne se comportant pas correctement peut être exclu du TAP. De même, s'il ne vient pas régulièrement, il pourra être interdit de se réinscrire au trimestre suivant. Les enfants ne souhaitant pas participer aux TAP pourront aller en accueil périscolaire classique (garderie).
- pour le mercredi : l'école finissant à 11h30, il est nécessaire de mettre en place une garderie jusqu'à 12h30 afin que les parents puissent récupérer leurs enfants. En effet, la commission « *Vie scolaire* » propose de ne pas mettre en place de restaurant scolaire le mercredi midi y compris pour les enfants qui iront au centre de loisirs l'après-midi. Suite à un questionnaire effectué au sein des écoles dont les résultats sont projetés en séance, l'effectif des enfants susceptibles de rester au centre de loisirs ne devrait pas être loin de l'effectif actuel des mercredis. De plus, **Isabelle Geindre** fait remarquer que certains parents qui ont répondu n'ont qu'un besoin occasionnel. Actuellement, les enfants apportent un pique-nique qui est réchauffé. Pour le 1^{er} trimestre, la commission propose de

fonctionner de la même façon et un bilan à la fin du trimestre sera fait en fonction de la fréquentation du centre de loisirs.

- pour les tarifs : afin de bénéficier des aides, il est nécessaire de se baser sur le quotient familial (QF) pour les accueils périscolaires. Les tranches de QF sont calées sur celles du restaurant scolaire et projetées en séance. A noter que les horaires d'accueil périscolaire restent les mêmes que ceux de l'an dernier. Seule modification, la garderie de midi qui avait lieu de 11h 30 à 12 h 15 n'aura plus lieu que sur un quart d'heure car les enfants sortent de classe à midi. La commission « *Vie scolaire* » propose donc la gratuité sur ce quart d'heure les lundi, mardi, jeudi, et vendredi pour simplifier la facturation. Par contre, la garderie du mercredi midi sera payante car comprise entre 11h30 et 12h30.

Isabelle Geindre ajoute que l'abonnement est la formule la plus avantageuse pour les parents, comme pour la commune, en terme de gestion.

Bernadette Bugnet demande comment fonctionne l'abonnement.

Isabelle Geindre répond que les parents inscrivent les enfants en début d'année et que ponctuellement ils peuvent les désinscrire. Elle fait remarquer que compte-tenu du passage au QF, il va y avoir un déficit par rapport aux années précédentes. Au vu de l'enquête, les familles ont un QF qui se situe plutôt au-dessus de 900 €.

Olivier Marmet fait remarquer qu'il y a peu de décalage de tarifs entre les bas quotients et les hauts et qu'il souhaiterait que les hauts quotients payent légèrement plus pour compenser un allègement des quotients plus bas. Il est pour une vraie dégressivité.

Isabelle Geindre signale que les bas quotients vont payer moins cher que les années précédentes et que c'est déjà une avancée, sachant que cela va représenter une perte supplémentaire pour la commune et que les TAP sont gratuits.

Antoine Fatiga demande combien représente l'aide de la CAF.

Isabelle Geindre répond 12 000 € pour les TAP si tous les enfants y vont mais se sera aussi fonction du nombre d'encadrants. Il ne faut pas oublier qu'il y a la gratuité des TAP. Elle rappelle qu'il s'agit d'une moyenne, les tarifs sont difficiles à évaluer et c'est à l'usage que la commune ajustera.

Olivier Marmet annonce qu'à l'année entre le plus bas et le plus haut QF, il y a une différence de 6 €. Il trouve cela trop faible.

- pour les tarifs du restaurant scolaire : ils n'ont pas été augmentés depuis 6 ans or le coût des repas augmente. La commission « *Vie scolaire* » propose d'augmenter les tarifs de 1 %, montant de l'inflation.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs du périscolaire pour les garderies scolaires par 21 voix pour et 3 abstentions (**Catherine Faivre**, **Antoine Fatiga** et **Olivier Marmet**). **Olivier Marmet** justifie ce vote par le fait que les tarifs sont mieux qu'avant mais qu'il n'y a pas assez de dégressivité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs du périscolaire pour le restaurant scolaire La Dorade.

- pour l'allocation fournitures scolaires, la commission « *Vie scolaire* » propose de rester au montant de 44 € par élève, comme pour l'année précédente. Ce montant est suffisant pour les écoles puisque chaque année, les écoles ne demandent pas aux parents de fournir des fournitures scolaires personnelles à part le cartable ou la trousse...

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une allocation fournitures scolaires pour la rentrée 2014/2015 d'un montant de 44 € par élève.

Isabelle Geindre signale qu'à la suite du Conseil Municipal, un courrier sera adressé à chaque parent afin de l'informer des dispositions mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015. Il reste encore à trouver les activités des TAP. La rentrée scolaire aura lieu le 2 septembre, la commission « *Vie scolaire* » propose des garderies à la place des TAP pour les deux premières semaines pour laisser le temps aux parents d'avoir le choix pour les inscriptions, en fonction des activités extérieures des enfants, et ainsi permettre une meilleure gestion.

Isabelle Geindre remercie le comité de pilotage pour son investissement. Elle signale qu'il va être en stand-by pour l'instant mais qu'il se réunira à nouveau à la fin du premier trimestre pour faire un bilan de cette rentrée 2014/2015.

Brigitte Bochaton ajoute que malgré les difficultés rencontrées pour la mise en place de cette réforme, la commune a opté pour des TAP gratuits avec toujours des activités de qualité, mais précise que 2014/2015 sera une année pilote qui servira à ajuster l'organisation par la suite.

Charlotte Monel félicite la commune pour le travail réalisé ; après discussion avec d'autres communes, pour certaines d'entre elles, la réforme se résume à 3h de garderie le vendredi après-midi par exemple.

Isabelle Geindre ajoute que **Nadine Janin** et **Karine Poirot** ont beaucoup travaillé dessus et que ce n'est pas fini, elle les remercie.

2. Désignation des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Le renouvellement d'une partie des sénateurs interviendra le dimanche 28 septembre 2014. Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses délégués et suppléants en application du décret n°2014-532 du 26 mai 2014 au sein du collège électoral qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs.

Brigitte Bochaton présente la liste du Conseil Municipal proposée avec Vision Commune et propose de passer au vote à bulletin secret après avoir constitué le bureau :

Présidente : **Brigitte Bochaton**, Maire

Secrétaire : **Antoine Fatiga**, conseiller municipal

Assesseurs : **Séverine Suchère, Hauda Arab** (conseillères municipales les plus jeunes)
Charlotte Monel, Bernadette Bugnet (conseillères municipales les plus âgées)

A l'unanimité, le Conseil Municipal élit les 15 délégués titulaires et les 5 délégués suppléants de la « *Liste du Conseil Municipal de Jacob-Bellecombette* ».

Brigitte Bochaton annonce que le 1^{er} tour débutera le dimanche 28 septembre à 11h et le deuxième tour à 15h. Elle précise qu'une amende de 100 € est possible si les conseillers ne se présentent pas au vote.

Départ d'**Isabelle Geindre** à 20h15.

Isabelle Geindre donne pouvoir à **Charlotte Monel** pour le reste de la séance.

3. Adoption du règlement intérieur de la médiathèque Jean-Louis Favre

Claire Preschoux rappelle que la médiathèque ouvrira prochainement ses portes avec une surface triplée pour recevoir dans des conditions confortables avec des espaces adaptés à chacun (tout-petits, enfants, adultes...) et de nouveaux fonds : une zone multimédia (DVD récents, CD-Audio, livres-lu...), une zone livres (en anglais, en gros caractères, BD, mangas, magazines...) et bien d'autres services à découvrir.

Ce développement nécessite une mise à jour du règlement intérieur dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur de la médiathèque Jean-Louis Favre discuté en séance.

4. Droit à la formation des élus

Brigitte Bochaton rappelle que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'elle doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal doit déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de l'année sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Madame le Maire propose d'adopter le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation égale à 2% du montant des indemnités des élus soit environ 1 910 € par an. Elle fait remarquer que la commune paie une cotisation à l'ASADAC et au CNFPT, entre autres et que ces deux organismes proposent un large panel de formations gratuites.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'enveloppe budgétaire annuelle à la formation égale à 2% du montant des indemnités des élus soit environ 1 910 € par an et les critères d'orientation sur l'exercice de ce droit précités.

5. Désignation d'une personnalité extérieure pour le conseil de l'UFR LLSH (Université)

Brigitte Bochaton rappelle que l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR LLSH) est une composante de l'Université de Savoie qui accueille 2 600 étudiants. Cette structure, conformément au Code de l'Education et à ses statuts est administrée par un Conseil élu qui comprend également des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales dont une désignée par le Conseil Municipal de Jacob-Bellecombette.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer **Berthe-Ange Laudet**, candidate, comme représentante de la commune.

6. Demande de maintien de tous les dispositifs d'aide spécialisée existants sur l'agglomération de Chambéry

Brigitte Bochaton annonce que des parents d'élèves ont attiré l'attention sur la situation faite aux dispositifs d'aide spécialisée sur le bassin chambérien :

- le Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du 24 avril dernier a, contre l'avis de tous les syndicats d'enseignants, pris position, dans le cadre de la carte scolaire, pour la suppression de trois postes de RASED (2 postes à Cognin, 1 poste à La Ravoire) et la fermeture d'une classe d'adaptation à Cognin.
- suppression à l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) de trois postes de professeurs des écoles spécialisés à l'internat et un poste de professeur des écoles spécialisé en classe.

Nadine Coëlle, directrice de l'école élémentaire de Jacob-Bellecombette, a confirmé que des enfants de Jacob-Bellecombette sont concernés ou le seront ; aussi, supprimer de nouveaux postes aurait pour conséquence immédiate de voir s'élever encore le nombre d'élèves en grande difficulté scolaire et de détériorer le climat des écoles, les enseignants spécialisés ayant une fonction de médiation au sein des établissements et dans le lien avec les familles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à prendre une délibération supplémentaire à l'intention du Ministre de l'Education Nationale demandant le maintien de tous les dispositifs d'aide spécialisée existants sur l'agglomération de Chambéry.

La séance est levée.